

Conseil d'administration

Séance du 29 juin 2023

Délibération n° 2023-13

Cession d'un bien immobilier situé 85^{bis} avenue de Wagram 75017 Paris

Le Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité,

- ▶ **Vu** le Code de l'environnement, et notamment ses articles L.131-8 à L.131-10, relatifs à l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le Code de l'environnement, et notamment ses articles R.131-28 à R.131-28-10, relatifs au Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** l'article 187 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- ▶ **Vu** le rapport du directeur général de l'Office,

et après avoir valablement délibéré,

D É C I D E

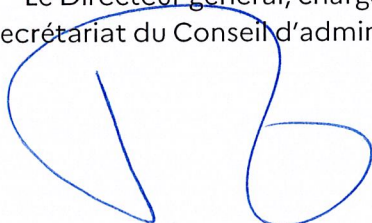
ARTICLE 1 :

Le conseil d'administration approuve la vente du bien situé 85^{bis} avenue de Wagram 75017 Paris pour un montant de 11 050 000 euros (onze millions cinquante mille euros).

ARTICLE 2 :

Le directeur général de l'OFB est autorisé à finaliser les conditions de cette vente et à signer les actes juridiques et administratifs nécessaires.

Le Directeur général, chargé
du secrétariat du Conseil d'administration,



Olivier THIBAULT

La Présidente
du Conseil d'administration,



Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO